

GENÈVE

Pétition pour limiter à 30 km/h

Après un accident mortel, une association pointe la qualité du bitume et les dépassements de vitesse sur la route Jean-Jacques Rigaud.

VENDREDI 30 JUILLET 2021 TADEUSZ ROTH



Face à la multiplication des doléances d'habitant-es, l'association Rigaud-Montagne à Chêne-Bougeries a lancé une pétition. Celle-ci demande aux autorités communales et cantonales d'abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h sur cet axe. KEYSTONE/Ennio Leanza

CHÊNE-BOUGERIES «Ces derniers mois, il y a eu plusieurs accidents, notamment un mortel en juin», dénonce Céline Pillonel, présidente de l'association Rigaud-Montagne, qui défend les intérêts des habitant·es du quartier. «La route Jean-Jacques Rigaud est mal goudronnée. En plus d'être une source de nuisances sonores, elle est dangereuse pour tout le monde: automobilistes, motards et cyclistes.» Face à la multiplication des doléances d'habitant·es, l'association a lancé une pétition. Celle-ci demande aux autorités communales et cantonales d'abaisser, «dès réception du texte», la vitesse de circulation à 30 km/h sur cet axe.

Située entre le chemin de la Gradelle et le chemin de la Montagne, la route Jean-Jacques Rigaud est un maillon du projet «Axe Frontenex» qui prévoit une reconfiguration de plusieurs voies entre la place des Eaux-Vives et le giratoire de l'avenue de Bel-Air/avenue de Miranv. Si ce projet permettra à son

l'avenue de Mirandy. Si ce projet permettra à son terme une amélioration de la qualité du revêtement, l'association dit craindre que la situation actuelle ne dure encore plusieurs années. «Les travaux pourraient commencer au début de l'année prochaine, mais ni la date ni la durée effective des travaux ne sont confirmées.»

«Cela fait trop longtemps qu'on attend un changement», ajoute Céline Pillonel, également conseillère municipale à Chêne-Bougeries. En 2018, une motion avait déjà été déposée par son groupe – l'Alternative – en faveur d'un abaissement de la vitesse sur la route Jean-Jacques Rigaud et sur le chemin de la Montagne. Si dans son projet de lutte contre le bruit routier, le canton prévoit une large diminution de la vitesse dans les zones urbaines, le principe d'un abaissement avait ici été refusé pour ne pas limiter la vitesse commerciale des bus.

De son côté, le Conseil administratif, qui se dit conscient du problème, rappelle que la question d'une limitation de la vitesse sur cette route est entre les mains de l'Office cantonal des transports (OCT). «Il ne sera pas possible de limiter la vitesse à 30 km/h de manière permanente puisque il s'agit d'un réseau

manière permanente puisque il s'agit d'un réseau routier secondaire», précise le maire, Florian Gross. «Le problème de cette rue, c'est surtout qu'elle est rectiligne. Avoir une chaussée toute droite et trop lisse peut donner envie d'accélérer. Il faudra penser à d'autres solutions que le seul revêtement phono-absorbant.»